Essai de mobilisation navale

Brest, 24 juin. — L'embarquement des réservistes s'est terminé ce matin.

Les torpilleurs de la défense mobile qui doivent participer à ces exercices ont fini leur armement ; ils sont sortis en rade à huit heures et demie, au nombre de douze.

Ils sont sous pression.

Ainsi que la *Tempête* sortie hier, le croiseur en bois de 2e classe le *Forfait* est sorti du port à 11 heures 30.

Abordage de torpilleurs

Toulon, 24 juin. — Les manœuvres se sont continuées cette nuit entre les torpilleurs et l'escadre d'évolutions revenant du golfe Juan, à dix milles de la côte; malheureusement vers deux heures du matin, elles ont été interrompues par un accident : le torpilleur de haute mer *Capitaine Melh* s'est abordé avec le torpilleur 151, commandé par le lieutenant de vaisseau de Francq.

L'amiral Duperré envoya aussitôt un de ses cuirassés au secours de ces torpilleurs.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

L'affaire des faux diamants

Anvers, 24 juin. — A la suite d'une enquête faite à Paris au sujet des diamants faux, lancés dans le commerce, une instruction a été ouverte ici au sujet de trois marchands de diamants occupant une grande situation dans le monde commercial.

Il s'agissait de diamants jaunes, teints et lavés par des procédés chimiques et auxquels on donnait l'aspect de diamants blancs.

Au bout de quelque temps ils reprenaient leur aspect primitif.

Il résulte de l'instruction qu'aucun fait sérieux de fraude n'a été prouvé et qu'une ordonnance de non-lieu va être rendue.

Les prévenus avaient demandé, au début de l'affaire une expertise qui n'aura pas lieu. le procureur général près la cour de Bruxelles ayant déclaré qu'il la jugeait trop coûteuse et inutile.

L'amnistie pour les affaires du Tessin

Berne, 24 juin. — Par 30 voix contre 11, le Conseil des Etats a repoussé l'amnistie pour les affaires du Tessin. En conséquence les procès de Zurich et de Lucerne suivront leur cours.

A la Chambre l'amnistie avait été votée à 6 voix de majorité.

Tremblement de terre en Amérique

New-York, 24 juin.—De légères secousses de tremblement de terre ont été ressenties vers minuit à Charlestown, Caroline du Sud, ainsi qu'à Pasadena et San-Francisco, Californie. Il n'y a eu aucun dégât.

Disparition mystérieuse d'un courrier

New-York, 24 juin. — Un courrier au service du tzar, porteur de dépêches de Tokio, aurait disparu entre San Francisco et New-York.

Ce messager avait l'intention de ne pas s'arrêter en route ; mais, à Denver, le train dut stopper, la ligne étant obstruée, et les voyageurs furent forcés de passer la nuit dans cette localité. Le courrier n'a pas repris sa route, et, depuis ce moment, on n'a plus entendu parler de lui. Pour beaucoup de raisons, il est à présumer que le jeune Russe a été assassiné par des Japonais, ennemis du tsaréwitch, qui tenaient à s'emparer des dépêches, qui devaient contenir la véritable relation de l'attentat commis contre le tsarewitch.

Départ de l'impératrice Eugénie

Paris, 24 juin. — L'impératrice Eugénie a quitté Paris hier matin, se rendant en Angleterre par le train de dix heures, *viâ* Boulogne-Folkestone.

L'influenza à Londres

Londres, 24 juin. — Le nombre des décès attribués directement à l'influenza, la semaine dernière, dans la ville de Londres, a été de 182, sans compter 33 cas mortels, dans lesquels des symptômes d'influenza avaient été constatés.

Les décès résultant de maladies des voies respiratoires, sur lesquelles l'influenza exerce une influence désastreuse, ont été au nombre de 439, le double de la moyenne ordinaire.

Un incident à Wisembach

Il y a quelques jours, près de Wisembach, sur la frontière, deux coups de feu auraient été tirés sur le garde-forestier allemand Strohl, au moment où il faisait une tournée en forêt.

Strohl s'est plaint à ses chefs ; il a accusé M. Henry, garde particulier à Laveline, qui lui en voudrait, paraît-il, à la suite d'une affaire qui se serait passée entre les deux hommes il y a quelques mois.

La police allemande a fait une enquête.

De leur côté, le procureur, le sous-préfet et le sous-lieutenant de gendarmerie de Saint-Dié se sont rendus sur les lieux.

Des témoins ont été entendus : de cette enquête, il résulte que M. Henry ne se trouvait pas à l'endroit indiqué le jour où les coups de feu ont été sur l'Allemand.

Gascon et Marseillais

— Moi, disait le Gascon, mon vin mis en bouteille,
Je le reconnaîtrais en lui tournant le dos.
— Tél mon bon, le bouquet, c'est plus fort à Marseille :
Moi, client de Vaissier, quand je me jette à l'eau,
On pêche des poissons qui sentent le CONGO !

54523d *H. Do Costo au Roi des Savonniers.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La fête de gymnastique de dimanche prochain au manège. — Nous avons annoncé, il y a quelques mois, que l'association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais prendrait part au concours international de Genève les 20, 21 et 22 juillet prochain avec une section d'élite choisie parmi les sociétés associées.

Pour couvrir les frais de ce voyage il avait été décidé en principe que cette section donnerait une grande fête dans une des villes suivantes : Lille, Arras, Cambrai, Calais ou Roubaix. Les délégués des sociétés furent réunis et ils désignèrent Roubaix à la grande majorité ; le procès-verbal de cette réunion dit, à ce sujet. que Roubaix l'emporte beaucoup pour les ressources.

Il fut décidé également d'offrir la présidence d'honneur au Maire de la ville de Roubaix et de solliciter le patronage de l'Administration municipale. M. Jules Lagache, à la suite d'une démarche faite par M. Gallard, président de l'Association, accepta très gracieusement pour lui et pour l'Administration municipale.

Dans ces conditions tout fait espérer que, dimanche prochain, au Manège de Barbieux, la fête sera des plus brillantes.

La section d'élite se compose de quarante gymnastes choisis au concours par les moniteurs des sociétés associées ; huit membres de la Roubaisienne en font partie.

De plus, outre les exercices du concours de Genève qui forment une partie du programme, il y aura : 1° Le Tournoi des Gladiateurs, par douze gymnastes de la Cambraisienne; 2° le Ballet des Faucheurs, par la société de Valenciennes ; 3° le Tournoi des vieux Gaulois, par la société municipale d'Arras. Sans compter plusieurs autres productions très intéressantes dont nous publierons le programme.

Le comité d'organisation fait appel aux Roubaisiens, qui ont toujours soutenu notre vaillante société de gymnastique.

Une fête d'escrime. — Le cercle municipal d'escrime *L'Union roubaisienne*, établie au *Café fourmisien*, rue du Vieil-Abreuvoir, donnera une fête intime, le dimanche 28 juin 1891, à quatre heures précises de l'après-midi.

Cette fête qui promet d'être très brillante, sera donnée avec le concours de la société symphonique les *Ménestrels*, de M. Louis Dubus, professeur d'escrime à Roubaix et de M. Florimond Boutens, maître d'armes aux carabiniers de Bruxelles.

Réunion de commissions. — Les 1re, 2e et 4e commissions se réuniront le vendredi 26 courant à 5 h. 1/2 du soir pour examiner les questions suivantes :

1° Traitement de la tuberculose, application du procédé du Dr Koch ; 2° Institution des jeunes aveugles de Ronchin ; demande de continuation de bourse. Le jeune Duhamel ; 3° Compte administratif de 1890 ; budget supplémentaire de 1891 ; 4° Logement des instituteurs ; fixation de l'indemnité à allouer ; 5° Théâtres. Demande de subvention. Pétition des musiciens de l'orchestre.

Société de géographie. — *Concours de 1891.* — Le comité de la Société de Géographie croit devoir rappeler à MM. les instituteurs et à Mmes les institutrices de toutes les écoles, ainsi qu'aux élèves dont les études se font dans les familles ou chez des professeurs particuliers, que les demandes d'admission au concours annuel de la société, doivent être déposées avant le 26 juin, soit chez M. Henry Bossut, président, soit chez M. O. Lebnrque-Comerre, secrétaire.

La demande d'admission, devra contenir, à peine d'être déclarée nulle :

1° L'extrait de naissance sur papier libre ;

2° L'indication de l'établissement dont l'élève suit les cours, et, pour ceux recevant l'instruction dans leur famille, l'adresse de leurs parents ;

3° La série dans laquelle l'élève désire concourir.

Le Comité, fier des succès obtenus par les concurrents de Roubaix dans les précédents concours, espère que bon nombre de demandes lui parviendra en temps utile. Avec l'autorisation de M. le Maire, la réunion aura lieu le jeudi 2 juillet, à 8 heures du matin, au local habituel, place Notre-Dame.

Lundi prochain, 29 juin, à l'occasion de la fête de saint Pierre, une messe sera célébrée à 7 heures, à Saint-Martin, pour le Souverain Pontife, la France et la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

La confrérie du Saint Sacrement. — Dimanche prochain 28 juin, une réunion des membres de la confrérie du Saint Sacrement aura lieu au presbytère de Saint-Martin, à l'issue de la Grand'messe. Elle sera présidée par M. le chanoine Berthaux, doyen de Saint-Martin ; tous les membres sont instamment priés d'y assister. Cette réunion est organisée à l'occasion du pèlerinage eucharistique qui doit avoir lieu à Halluin le dimanche 5 juillet et auquel la confrérie du Saint Sacrement de Roubaix sera représentée.

Une agression rue des Longues-Haies. — C'est probablement sous l'empire de la vengeance que l'agresseur, Joseph Hageman, déchargeur, a agi mardi soir. Cet individu guettait depuis quelque temps déjà une femme, Marguerite Schumacker, veuve Hens, qu'il savait devoir passer. L'ayant vue entrer dans un estaminet, il la suivit et y entra à son tour. A peine fut-il en sa présence qu'il s'empara d'une chope et en asséna plusieurs coups sur la tête de la malheureuse femme qui tomba baignée dans son sang. L'agresseur prit la fuite, mais, désigné par les voisins, il a pu être rejoint et arrêté par M. Prouvost, sous-inspecteur de police qui, à ce moment, surveillait la sortie des ouvriers de l'établissement de M. Eloy-Duvillier.

Mme Schumacker, dont l'état de santé est grave ment compromis, a dû s'aliter; le médecin légiste a déclaré que ses blessures occasionneraient une incapacité de travail de longue durée.

L'agression du Pont du Beau-Chêne. — Cette fois deux agresseurs sur trois ont été arrêtés ; c'est une nouvelle que tout le monde apprendra avec satisfaction. Ce sont deux jeunes gens d'une vingtaine d'années, vagabonds de profession, nommés Alfred Vandebogaerte et Julien Seynave. Le premier, qui est né à Monscron, habite le hameau du Crétinier, maisons Bayart à Wattrelos ; le second, natif d'Aelbecke, demeure quai de Marseille.

Un charivari, rue de Denain. — La rue de Denain a été mise en émoi mardi soir par un charivari épouvantable, organisé par 150 grévistes d'un tissage de la rue Bernard qui chantaient des refrains de circonstance et des couplets improvisés à l'adresse de deux tisserands de cette rue qui ont continué à travailler, malgré les intimidations exercées sur eux par leurs camarades. La police a été obligée d'intervenir pour faire cesser ce vacarme et dissiper les manifestants.

La bagarre de la rue Saint-Maurice. — Les quatre individus, auteurs de la scène de sauvagerie commise lundi soir à l'estaminet de la *Réunion des Garçons Brasseurs*, rue St-Maurice, ont été conduits sous bonne escorte, mercredi matin, à neuf heures, à la prison de Lille. C'est par centaines qu'on a pu compter les curieux qui stationnaient sur le parcours de la Grand'Place à la Gare, qui ont suivi les prisonniers.

L'anarchiste Vercruysse, qui avait été mis en état d'arrestation, pour avoir essayé d'arracher un prisonnier des mains des agents, a été relaxé.

Une disparition rue de Mouveaux — Depuis samedi dernier, un homme de soixante ans, M. Pierre Deledalle, habitant chez sa fille rue de Mouveaux, a disparu. Cet homme était parti le matin à Roubaix, où il devait faire plusieurs courses, mais on a appris qu'il ne s'était présenté dans aucune des maisons où il devait se rendre.

Le jour de sa disparition il portait un costume de drap marron, une casquette de soie et une canne avec une poignée de cuivre, cheveux et sourcils gris, barbe grise, menton rasé.

Un accident rue Daubenton. — Mercredi matin, une femme, Mme Léonie Nuyttens, employée chez un commerçant de la rue Daubenton, était occupée à nettoyer l'escalier de la cave, lorsque son pied glissa. Elle dégringola du haut en bas des marches. En voulant se retenir, elle s'accrocha à un baquet en bois qui tomba sur elle et lui fendit la lèvre supérieure. Mme Nuyttens, dans sa chute, s'est, en outre, fracturée le genou gauche.

Un vol rue de Lannoy. — M. Louis Vanpeteghem, graisseur, rue de Lannoy, avait déposé, dans une armoire, samedi soir, le montant de sa semaine.

Mercredi matin, sa femme constata que la somme avait disparu.

Lundi les époux Vanpeteghem étaient allés à un enterrement et on suppose que c'est pendant leur absence que le vol aura été commis.

Un mari brutal. — Les habitants de l'impasse Nabuchodonosor ont été réveillés, dans la nuit de mardi à mercredi, par les cris de : au secours ! à l'assassin ! C'était un tisserand, Nicolas Sauvage — un nom prédestiné — qui, rentré ivre chez lui, se mit à battre comme plâtre sa femme, Malvina Melliez. La malheureuse, qui avait le visage couvert de sang, fut secourue par sa sœur, Mme Zulma Tettelin, que ses cris avaient réveillée. Sauvage tourna sa colère contre celle ci et la maltraita avec la dernière violence. Cette scène a duré plus de deux heures.

Les conséquences du jeu. — Deux ouvriers, Jean-Baptiste C..., habitant rue de Condé, et Arthur V..., demeurant même rue, cour Vroman, avaient passé la journée de mardi à jouer aux cartes dans un estaminet du voisinage. Une discussion surgit, mais... au lieu de la lumière, il en jaillit des coups de poing, voire même des coups de clé et de ciseaux, car les deux camarades portent les traces de nombreuses contusions à la figure et sur le corps. La police a dû intervenir.

A l'école de natation. — Mercredi, 24 juin, à midi, la température de l'eau : était de 21 degrés et à cinq heures du soir de 22d 6grés.

Lannoy. — *Un cas de folie.* — Une jeune fille d'une trentaine d'années, Zoé X..., de Tourcoing, originaire de Lannoy s'est rendue à l'église de cette dernière ville, lundi, à 9 heures du matin.

A une heure de l'après-midi, le fossoyeur, M. Louis Dubois, qui est en même temps chaisier et chargé de l'entretien de l'église, est entré et a trouvé Zoé X... dans une étrange tenue.

Cette dernière, en le voyant, a appelé au secours, disant qu'on voulait la tuer.

M. Dubois a prévenu la directrice d'une école de filles qui est parvenue à calmer la pauvre fille.

Zoé X... ne joint pas de toutes ses facultés ; elle a été reconduite à Tourcoing.

Lys lez-Lannoy. — *La circulation des chiens.* — En raison des accidents déplorables causés par la morsure des chiens enragés, de la fraude exercée à l'aide de ces animaux, des dégâts qu'ils commettent dans la campagne et du gibier qu'ils détruisent, et à la suite de nombreuses plaintes parvenues à l'administration municipale, M. Louis Boutemy, maire de Lys-lez-Lannoy, a pris un arrêté en vertu duquel :

Tout chien trouvé dans l'étendue de la commune, errant sur la voie publique ou dans la campagne, sera immédiatement abattu ; sera excepté des dispositions de l'article précédent tout chien en action de chasse, à la condition qu'il porte la marque de son propriétaire.

— Un jeune homme de Lys, Louis D..., s'étant rendu mardi soir, chez une jeune fille, Mlle F..., qu'il courtisait, les parents de celle-ci voulurent le faire sortir.

D..., rendu furieux maltraita alors, de la pire façon le père et la mère, et brisa des carreaux de vitres. Mme F... a dû s'aliter. La gendarmerie instruit cette affaire.

Wasquehal. — *Le festival de dimanche.* — Un concert-festival est organisé, pour dimanche prochain, dans les jardins du *Noir-Bonnet*, par la société *La Jeune France*, harmonie de Wasquehal, avec le concours des sociétés suivantes : Fanfare de Brenoy ; Harmonie de Croix, la Chorale de Wasquehal, les Trompettes de Wasquehal et la Chorale de Croix.

— Une blanchisseuse, Mme Gammenne, a remis au garde Wanin, mercredi matin, un livret de caisse d'épargne de 1.300 fr., qui était la propriété de Clément Foucart, ouvrier agricole dont nous avons annoncé la triste fin.

— Nous avons parlé, il y a quelque temps, des plaintes formulées par les riverains du canal, à propos des scènes indécentes qui se passent journellement dans ces parages. Les gardes y exercent une surveillance très active.

Hier mercredi, à 3 heures de l'après-midi, le garde Buzy a donné la chasse à plus de vingt promeneurs, des deux sexes.

Buzy a été grossièrement insulté ; mais il n'a pu arrêter personne.

Flers-Breucq. — Une plainte vient d'être déposée par MM. Frédéric Bayer et Cie, fabricants de produits chimiques, contre Henri Constant (dit le Dragon), de Wasquehal. Cet ouvrier est allé, mardi, en état d'ivresse, réclamer son livret. Il a profité de sa présence à l'atelier pour insulter ses patrons et arracher les règlements qui étaient affichés.

— Dans la nuit de mardi à mercredi, des individus, restés jusqu'ici inconnus, ont volé dans une prairie, au hameau du Recueil, un poulain de 15 mois, baie cerise, taille, 1 m. 60 environ, appartenant à M. Telliez, juge au tribunal de Lille.

Ce n'est qu'à six heures du matin qu'on s'est aperçu du vol.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La chorale l'« Aurore » informe MM. les sociétaires que la répétition générale aura lieu jeudi à 9 heures pour les chœurs du concours.

Une attestation à signaler. — M. Charles Bardy, directeur du service scientifique au ministère des finances, à Paris, s'est livré à une étude consciencieuse des eaux du Saulchoir, et voici le résultat de ses observations : « Il résulte, dit-il, de l'analyse de l'eau du Saulchoir faite par moi que, par sa composition chimique, cette eau peut être classée parmi les *meilleures* eaux ferrugineuses et que, par suite non seulement elle constitue une excellente eau de table, mais encore que son emploi est appelé à rendre de précieux services dans la médication tonique ferrugineuse. » Adresser les commandes à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve ; chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Duburcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coillo, Druelle, Leroy, Bole, Deberdt, Aug. Legrand, Leflon, Delelis, Turlur, Rennequant, Taillier, Florquin, Logez ; chez M. Chemnade, Epicerie Centrale ; MM. Montignies, rue du Bois ; Dendievel, rue Saint-Georges ; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule ; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage ; Cuiguet, rue Archimède ; Dauwe-Parent, rue de la Chapelle-Carette ; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet ; Spriet-Voreux, rue de Tourcoing ; Bernard-Spriet, rue de Lannoy ; Dubus-Delesperre, rue de l'Alma ; Félix Tilge, rue Jacquard ; Desfontaines, Grande-Place ; Oudar-Florin, place du Trichon ; Lecomte-Contamine, place de la Liberté ; Jacquart-Leveugle, rue Pellart ; J. Barbry, herboriste, rue du Bois. 53126—26468

Laiterie de la Macquellerie. — Lait garanti pur non écrémé. (*Voir annonce 3e page.*) 67203

Pharmacie du Tilleul 171, rue de Lannoy. Consultations gratuites. Bureau de nourrices. 27138—54484

LE MASSON, dentiste,
cabinet fondé en 1866. Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

LETTRES MORTUAIRES ET DEUILS
IMPRIMERIE ALBERT REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

WATTRELOS

Une fête de gymnastique. — La société de gymnastique, d'armes et d'école militaire, *Les enfants de la Patrie*, sous la direction de M. Pierre Cousart, organise pour le dimanche 28 juin, une fête de gymnastique et d'armes, à laquelle prendront part la jeunesse Lannoyenne, la société d'escrime la Fraternelle de Lys-lez-Lannoy, une section de marche, l'Avant-garde de Lys-lez-Lannoy et plusieurs amateurs de gymnastique.

A 1 heure, un commissaire spécial ira attendre les sociétés au pont du Sartel, pour se rendre à la rue du Moulin où le cortège se formera et de là se rendre à la Grand'Place, où à 2 heures précises, divers mouvements d'ensemble seront exécutés. A 2 h. 1/2, le cortège se reformera et parcourra la rue Pierre Cateau, la Vieille-Place, le Crétinier, le Petit-Tournay, pour se rendre au local de la société organisatrice, chez J.-B. Rasson, rue Royale, estaminet du *Pinson d'Or*, où commencera immédiatement la fête.

Programme de la fête : Un mouvement d'ensemble avec mains libres sera exécuté par la Société. Mouvements d'ensemble exécutés par les Pupilles. Les sociétés passeront ensuite aux appareils. Une médaille commémorative sera offerte à chaque société ayant participé à la fête. Le soir, grande illumination.

La fraude. — Le brigadier Gustave Benoit et le préposé Goegheluch ont arrêté, mercredi matin, au lieu dit la Carrière-Verte, une jeune fille de 18 ans, Stéphanie Desmarcheler, habitant la rue des Longues-Haies, à Roubaix, qui avait dissimulé, sous ses vêtements, une charge considérable de poivre de contrebande.

NE DOUTEZ PLUS !

Dans le doute, il est bon de se tenir en garde
Et dans l'incertitude, il vaut mieux s'abstenir.
Mais si pour vos savons, vous doutiez par mégarde,
Allez donc chez FERRAILLE aussitôt vous fournir.
Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 54495d

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

25 JUIN 1863. — Un terrible incendie détruit complètement l'atelier de tissage mécanique de M. Philippe Scamps, près la place du Trichon. — Malgré l'arrivée immédiate des pompiers et la bonne organisation des secours, il ne fut point possible d'arrêter les progrès de l'incendie; on dut se borner à préserver les maisons voisines. Quant au tissage, où se trouvaient plus de cent métiers, et une quantité énorme de matières premières et de pièces tissées, il ne forma bientôt qu'un immense brasier inabordable. En cette occasion encore, les Sapeurs-Pompiers, les membres du clergé et les respectables frères de la doctrine chrétienne se signalèrent par leur intrépide dévouement. (*Journal de Roubaix*, n° 838).

25 JUIN 1873. — Le Conseil municipal de Roubaix émet le vœu que les catégories représentées au Conseil des prud'hommes soient portées à six et qu'en raison de cette extension d'attributions, il soit nommé quatre prud'hommes en plus, ce qui porterait leur nombre à seize, huit patrons et huit ouvriers, non compris le président et le vice-président. (*Archives de Roubaix*, D. I. (8) 22, f° 389)

TOURCOING

Le Comité local de la Société Française de secours aux blessés militaires nous adresse la communication suivante que nous sommes heureux de reproduire :

« *La Société de Secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer* (Croix Rouge française) a tenu, le samedi, 20 juin, l'assemblée générale annuelle de ses Membres fondateurs.

» Les ministres de la Guerre et de la Marine s'étaient fait représenter à cette réunion.

» M. le Maréchal de Mac-Mahon, président de la Société, a rendu compte des opérations du dernier exercice.

» L'analyse du rapport fait ressortir les faits suivants :

» La Société a distribué : en France, aux blessés des anciennes guerres et aux rapatriés des dernières expéditions ; hors de France, aux hopitaux du Tonkin, de la Cochinchine et du Cambodge, du Sénégal et du Dahomey, 104,000 francs, soit en allocations, soit comme dons en nature.

» Au point de vue de ses services du temps de guerre, la société a augmenté ses dépôts de matériel d'ambulance pour une somme de 102,000 francs.

» Elle a poursuivi l'organisation de 66 infirmeries de gare, décidé la création de onze hôpitaux auxiliaires de campagne, acquis 18 baraquements mobiles pour ambulances improvisées, et multiplié de toutes parts les éléments principaux de ses hôpitaux permanents.

» Au point de vue du secours aux blessés des armées de mer, elle s'est, outre autres mesures, assuré le concours de la Société Centrale de sauvetage des Naufragés, dont les Comités locaux s'affilieraient aux sions en cas de guerre.

» Elle a développé ses Corps de dames infirmières, et ses écoles de brancardiers, dont une, celle de Reims, a pu récemment installer, avec le concours de l'autorité militaire, à l'occasion de manœuvres d'ambulance qui ont pleinement réussi, 208 brancardiers.

» Elle a obtenu une réglementation favorable au recrutement comme à l'extinction de ses cadres.

» Elle a créé 40 nouveaux comités d'hommes et de dames.

» Elle a, en outre de deux nombreux, porté le chiffre de ses cotisations à 300,000 francs. Son capital, abstraction faite de ses réserves de matériel hospitalier, atteint cinq millions.

» Le rapport financier a été présenté par M. Paul Bidlay, Conseiller Maître à la Cour des Comptes. »

Ventes publiques de laines. — Une vente publique de laines aura lieu le jeudi 23 juillet. Les quantités à exposer devront être annoncées pour le samedi 18 juillet et rendues dans les Magasins généraux, rue Neuve-de-Roubaix 38, le lundi, 20 juillet, dernier délai.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Henri Grau, courtier-juré, rue Neuve-de-Roubrix, à Tourcoing.

L'orphéon Tourquennois chantera dimanche prochain, à la messe de 11 1/2, en l'église de Notre-Dame de Lourdes. Cette messe est dite à l'intention de M. Amand Devos, le regretté secrétaire de la société.

Un suicide au Blanc-Seau. — Mercredi, à 11 h. 1/2 avant midi, un homme, jeune encore, suivait d'un air sombre la rive gauche du canal. Arrivé à 100 mètres en amont du pont du Fresnoy, on le vit lancer dans l'eau plusieurs tranches de pain qu'il tenait à la main. Ensuite il partit en courant mais une dizaine de mètres plus loin il fit un crochet et se précipita dans le canal et disparut sous l'eau.

Il avait été vu de plusieurs personnes un batelier qui se trouvait là auprès se mit aussitôt à l'œuvre pour sauver le désespéré, mais ce ne fut qu'après une longue demi-heure de recherche qu'il parvint à l'amener sur la rive. L'asphyxie avait fait son œuvre.

Entre autres objets on trouva sur lui un livret — dont toutes les feuilles n'étaient pas encore mouillées — au nom de Alphonse Dufour, né à Wattrelos. Le livret a été délivré le 5 août 1873. Dufour avait alors 15 ans 1/2 et travaillait chez M. Dervaux, à Roubaix, comme rattachcur. Il avait donc 33 ans.

Il s'était ensuite mis tisserand et il était, paraît-il, désespéré d'être sans ouvrages depuis quelque temps.

Le malheureux était célibataire. Le cadavre a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un incendie à la Croix-Rouge. — Mercredi, à 7 heures 1/2 du soir, le feu se déclara tout à coup dans le séchoir, qu'une simple cloison sépare de la teinturerie, de la filature de cotou de M. Jacquart, à la Croix-Rouge. Grâce aux eaux de la Lys, dont la distribution, dans cet important établissement, est supérieurement combinée, le feu put être efficacement combattu à sa naissance. Par mesure de prudence on demanda les pompes à vapeur dont une première ne tarda pas à arriver, toute prête à fonctionner. Mais déjà on s'était rendu maître des flammes.

Le séchoir est complètement détruit, avec toutes les marchandises qu'il contenait. La teinturerie était sérieusement menacée, et, si l'incendie s'était déclaré la nuit, on aurait pu avoir à déplorer un véritable désastre. Les pertes, occasionnées peut-être, plus par l'eau que par le feu, étaient évaluées, au premier moment, à une dizaine de mille francs.

Nous avons remarqué sur les lieux M. Masquelier, commandant des pompiers et M. Duvigneau commissaire du 2e arrondissement.

La ducasse de la Nouvelle Aventure. — C'est dimanche prochain qu'a lieu cette ducasse, l'une des plus importantes et peut-être la plus ancienne des fêtes de quartiers de la ville. Les préparatifs sont déjà commencés et tout semble annoncer que comme les années précédentes, les attractions nemanqueront pas.

Les effets du lundi. — Une jeune ouvrière avait eu le tort de quitter ses parents il y a quelques semaines. Cependant elle était sage et économe; elle avait mis, quoique vivant seule un peu d'argent de côté qu'elle se proposait de déposer à la caisse d'épargne. A cet effet, elle avait emporté lundi dans son panier le petit coffret où elle avait mis son trésor.

En entrant à la fabrique à une heure elle crut bien faire de cacher son panier dans des balles de marchandises pour le reprendre à la sortie.

Mais l'ordre fut donné à deux hommes de peine d'enlever les balles et le panier fut bientôt découvert... Ces deux hommes avaient déjà quelque peu fêté la St-Lundi. Sans penser plus loin peut être, ils essayèrent de faire sauter le couvercle de la tirelire avec un couteau et ne pouvant y réussir, l'un d'eux alla à la forge et revint avec un burin et un marteau et ils se partagèrent la centaine, environ 50 francs!

Le vol ne fut connu qu'à la fin de la journée et les explications de la jeune fille eurent bientôt fait de mettre sur la trace des coupables qui ne cherchèrent pas à nier. Ils avaient déjà dépensé 5 à 6 fr.

On eût pitié d'eux : l'un est père de famille et cette famille est même sur le point de s'augmenter.

Il a réparé sa faute mais il a été congédié par le champ. Le second, peut-être moins coupable, mais qui s'est prêté à une très mauvaise action a été prévenu de ses 8 jours !

Plainte d'un ouvrier contre son patron. — Le nommé Henri Lorthois, fileur, âgé de 28 ans, demeurant au Blanc Seau, qui travaillait dans une filature de Tourcoing, vint brusquement mercredi matin réclamer son livret. Il s'adressa au patron qui avait alors à la main une lourde clef en fer dont il aurait porté deux coups à l'ouvrier qui s'est aussitôt rendu à la police pour déposer une plainte.

Halluin. — La grève continue. Des ouvriers allaient reprendre le travail mercredi matin, mais les grévistes les ont détournés.

— Le parquet de Lille est venu hier à Halluin instruire l'affaire d'incendie volontaire dont est accusé J.-B. Livian ; ce dernier laisse supposer qu'il ne joint pas de toutes ses facultés.

Roncq. — L'orage d'hier a causé de grands dégâts dans toute la campagne ; la foudre est tombée sur deux arbres qui ont été coupés net.

LILLE

Incendie place Sébastopol, à Lille. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers deux heures du matin, les agents de service dans le quartier Saint-Michel, MM. Hanninot et Lantoine, s'aperçurent que des flammes sortaient du 2me étage de la maison portant le n° 1 de la place Sébastopol, au *Café Linier*.

Cet immeuble se trouve inhabité depuis un mois environ. Portes et fenêtres étaient closes et on se demande comment un incendie a pu s'y déclarer. Pendant que son collègue était allé prévenir les pompiers, un des agents muni d'une échelle qu'il avait trouvée dans le voisinage, pénétra dans l'immeuble par une fenêtre du premier étage et se rendit compte de la situation.

Le feu avait pris des proportions considérables et il s'agissait de songer à préserver les maisons voisines.

Les postes de pompiers de la rue du Plat, de la rue de Flandre, d'Isly et de Moulins-Lille ne tardèrent point à arriver avec les pompes à bras, qui furent immédiatement mises en batterie. La pompe à vapeur de Wazemmes, réquisitionnée, n'eut pas à fonctionner.

L'extinction complète de l'incendie demanda vingt minutes environ. Les dégâts sont peu importants. Cause inconnue.

La laïcisation à Halluin

Dans sa séance du 22 juin 1891, le Conseil municipal a entendu lecture du rapport de la commission chargée de l'examen de l'emprunt a contracter pour l'acquisition et l'appropriation des écoles, frais judiciaires et autres résultant de la laïcisation. Voici comment s'est exprimé le rapporteur, M. Phalempin :

« Messieurs,

» La ville d'Hallnin est mise en demeure de construire des écoles pour remplacer celles que lui ont fait perdre les arrêtés de laïcisation.

» Il est bon de rappeler tout d'abord ce qui s'est passé.

» La ville d'Halluin était propriétaire des trois écoles suivantes :

» 1° L'école communale de garçons de la place, donnée par Mlle Dhaussy ;

» 2° L'école communale de filles de la rue des écoles donnée par M. Bliecq ;

» 3° L'école communale de garçons du Mont, donnée par M. et Mme Lemaître.

» Ces écoles avaient été données à la commune à condition d'y maintenir des instituteurs et institutrices congréganistes.

» Elles répondaient complètement aux désirs et aux besoins de la population.

» Mais les lois de laïcisation sont survenues et l'administration supérieure, contrairement à la volonté de l'administration municipale et aux vœux des pères de famille, a remplacé les instituteurs congréganistes par des instituteurs laïques.

» La conséquence de ce fait s'est produite immédiatement. Les donateurs ou leurs héritiers ont assigné la ville d'Halluin en justice et ont demandé et obtenu la résiliation des donations pour inexécution des conditions imposées.

» La ville d'Halluin a donc tout d'abord perdu la propriété et l'usage des trois écoles. De plus elle a eu à supporter les frais suivants :

» D'une part, elle a, pour l'école de la place, reçu remboursement de la plus value donnée par elle à l'école à raison de constructions qui y avaient été ajoutées. On n'est pas remarquer-le bien, un profit, mais le remboursement partiel de dépenses plus considérables faites par la commune dans cette école.		5.038.79
» D'autre part, la commune a payé pour frais et honoraires :		
» Pour l'affaire de l'école de la place	46301	
» Pour l'affaire de l'école de la rue des Ecoles	1.578.23	
» Pour l'affaire de l'école du Mont	1.878.22	3.919.49
» En sorte qu'en échange de trois immeubles valant ensemble environ 100.000 francs et qui sont perdus pour elle, la ville a reçu net		1.119.30
» C'est, vous le voyez, une désastreuse opération pour les finances municipales et une perte finale d'environ 99.000 francs.		
» Et cela pour faire violence aux sentiments de la grande majorité de la population qui tient essentiellement à confier l'éducation de ses enfants aux instituteurs congréganistes ainsi que le prouve le succès éclatant des écoles libres qui ont été ouvertes à la suite des laïcisations.		
» On parle beaucoup de suffrage universel et de volonté du peuple. Les faits que nous venons de citer montrent que certains hommes se moquent purement et simplement de sa volonté lorsqu'elle ne concorde pas avec leurs passions.		
» Non seulement le patrimoine de la ville a été appauvri du valeur des écoles que nous avons perdues, mais on nous met en demeure de remplacer les écoles qui ont été enlevées, sous menaces, si nous ne voulons pas la voter, d'inscrire d'office la dépense à notre budget.		
» La ville d'Hallnin n'a pas de ressources pour faire face à cette dépense, elle se voit dans la nécessité d'emprunter.		
» Nous avions donc des écoles qui satisfaisaient à tous nos besoins, la loi nous les fait perdre et aujourd'hui on nous oblige à emprunter pour construire de écoles inutiles puisque la majeure partie des élèves a suivi les congréganistes dans les écoles libres.		
» Les écoles de garçons de la place, du Colbras et du Mont avaient, avant la laïcisation, 725 élèves; ces mêmes écoles libres en ont maintenant 710.		
» Les écoles de filles avaient 406 élèves; libres, elles en ont 430.		
» L'école maternelle avait 450 enfants; il y a dans les asiles libres, 520 élèves.		
» Les écoles communales comptent, rue de Lille, environ 90 élèves, au Colbras le même nombre, école de filles 60 élèves, école maternelle 70 enfants.		
» Or chacun sait que ces chiffres sont ceux inscrits sur le papier que le nombre des enfants d'Halluin qui fréquentent réellement les écoles communales est loin d'atteindre les chiffres officiels.		
» On nous fait donc dépenser notre argent en pure perte.		
Nous ne saurions protester trop énergiquement contre ces conséquences des lois de laïcisation.		
» Nous vous proposons donc, comme contraints et forcés, le projet d'emprunt suivant pour faire face à la construction d'écoles qui nous est imposée:		
Prix d'acquisition, école rue de Lille		31.150 0
Frais relatifs à cette acquisition		3.115 75
Travaux approximatifs d'appropriation		8.250 00
Prix principal, Ecole du Mont		8.000 00
Frais d'appropriation		3.212 97
Construction d'un dépôt de pompes pour remplacer celui du Mont, qui faisait partie de la dite propriété